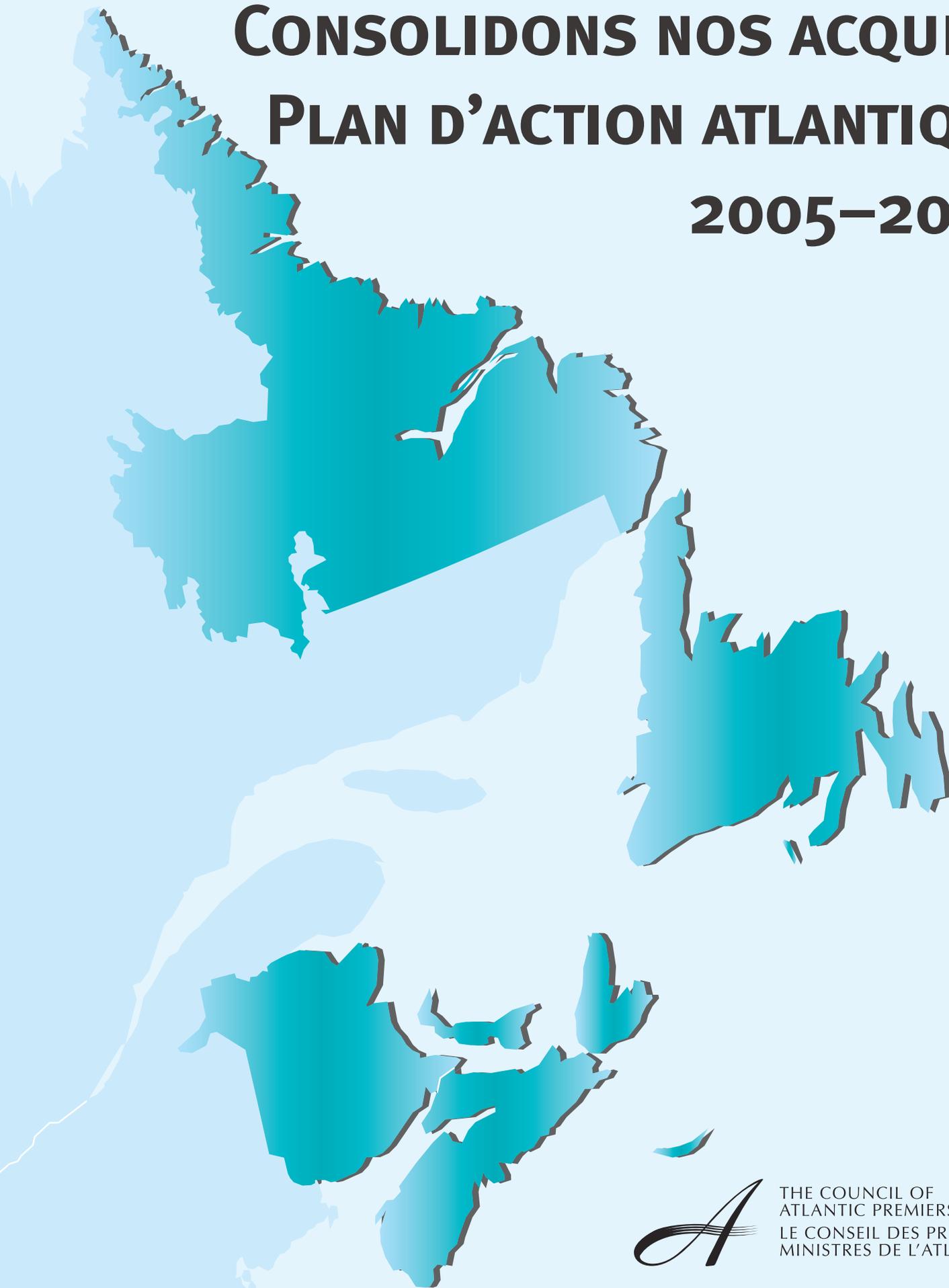


CONSOLIDONS NOS ACQUIS : PLAN D'ACTION ATLANTIQUE 2005-2008



THE COUNCIL OF
ATLANTIC PREMIERS
LE CONSEIL DES PREMIERS
MINISTRES DE L'ATLANTIQUE

CONSOLIDONS NOS ACQUIS : PLAN D'ACTION ATLANTIQUE 2005-2008

Nous sommes très heureux de vous présenter notre deuxième plan d'action – *Consolidons nos acquis : Plan d'action atlantique 2005–2008*.

Lorsque nous avons lancé le premier plan d'action régional en 2001, nous avons pris l'engagement devant la population du Canada atlantique de nous engager dans une voie dynamique vers le succès qui nous mènerait au changement.

La création d'un Forum des ministres de l'Énergie de l'Atlantique, l'élaboration d'une Stratégie harmonisée du camionnage ainsi que nos succès en matière d'éducation, de santé, d'environnement et de développement économique sont des exemples d'étapes clés que nous avons franchies.

Grâce à notre plan d'action *Consolidons nos acquis*, nos initiatives chercheront à assurer une prestation d'un service public de qualité et efficace et à mettre l'accent sur une économie compétitive régionale. Quoique nous fassions fond sur les initiatives déjà entamées dans notre premier plan d'action, nous en ajouterons de nouvelles afin de relever les défis actuels. Afin d'accroître notre population, nous examinerons des initiatives en matière d'immigration qui feront la promotion des provinces de l'Atlantique. Un plus grand bassin de population qualifiée profitera, en dernière analyse, à notre compétitivité économique.

Nos réalisations au cours des quatre dernières années nous ont permis de renforcer nos relations de travail au sein des provinces de l'Atlantique et nous sommes convaincus que notre plan *Consolider nos acquis* positionnera bien la région pour l'avenir.



Bernard Lord, premier ministre
Nouveau-Brunswick

John Hamm, premier ministre
Nouvelle-Écosse

Pat Binns, premier ministre
Île-du-Prince-Édouard

Danny Williams, premier ministre
Terre-Neuve-et-Labrador

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	VISION	3
3.0	CONTEXTE DE COOPÉRATION RÉGIONALE	4
4.0	REGARD SUR L'AVENIR	7
5.0	THÈMES RÉGIONAUX	8
5.1	Premier thème : Prestation de services publics de qualité et efficaces	8
5.1.1	Santé	9
5.1.2	Environnement	10
5.1.3	Achats gouvernementaux	10
5.1.4	Services sociaux	11
5.1.5	Sécurité publique	12
5.2	Deuxième thème : Mettre l'accent sur une économie compétitive régionale	12
5.2.1	Développement du capital humain	13
5.2.2	Immigration	14
5.2.3	Innovation et productivité	15
5.2.4	Infrastructure des transports	15
5.2.5	Ressources naturelles	17
5.2.6	Tourisme et culture	18
5.2.7	Énergie	19
6.0	PRENDRE NOTRE AVENIR EN MAIN	20
7.0	MISE EN OEUVRE	21

ISBN: 0-920925-43-X

1.0 INTRODUCTION

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA) s'engage à cerner et à approfondir les possibilités d'une action conjointe entre les gouvernements provinciaux qui profitera à la population du Canada atlantique. Cet engagement repose sur des bases solides d'unité régionale et de collaboration intergouvernementale au Canada atlantique s'étendant sur plus de trois décennies.

Pour resserrer davantage les liens et pour tirer encore plus profit de la coopération, le CPMA est heureux de présenter *Consolidons nos acquis : Plan d'action atlantique 2005–2008*. Ce plan réaffirme une vision commune pour créer un Canada atlantique prospère et fournit une direction au nouveau programme d'initiatives régionales.

Notre plan d'action *Consolidons nos acquis* succède à *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale 2001–2003*. Le premier plan d'action a accompli des progrès importants dans une grande gamme de secteurs de politiques gouvernementales, y compris la santé, l'environnement, les achats, l'éducation, le développement économique, le transport, le tourisme et l'énergie. Par exemple :

- La qualité et l'efficacité globales du système de soins de santé du Canada atlantique se sont améliorées grâce à des mesures telles que le Processus commun d'examen des médicaments de l'Atlantique (PCEM) lancé en 2002. Cette mesure offre aux provinces atlantiques un processus rentable fondé sur les preuves afin d'élaborer des recommandations ayant trait à l'inscription des médicaments sur ordonnance sur les formulaires provinciaux de médicaments. Étant donné le succès remporté par le PCEM jusqu'à présent, les ministères de la Santé des provinces de l'Atlantique travailleront ensemble en vue de prolonger la durée du mandat du PCEM pour trois autres années.
- La qualité de l'environnement est protégée et améliorée grâce à une collaboration continue dans des secteurs tels que l'éducation et la formation en matière de pesticides, des mesures de redressement fondées sur les risques et la gestion des systèmes d'eau et d'égouts dans la région.
- Pour faciliter le commerce au sein du Canada atlantique, les ministres responsables des achats gouvernementaux des provinces de l'Atlantique ont mis au point et adopté un ensemble de conditions générales types régissant la présentation et l'évaluation des soumissions des fournisseurs en réponse aux possibilités d'appels d'offres des gouvernements des provinces de l'Atlantique.
- Des réalisations importantes dans le domaine de l'éducation et de l'amélioration des compétences poursuivent leur évolution en raison du travail défini dans le plan

d'action 2001–2003. Par le biais du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) et du Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA), les ministres de l'Éducation et de la formation postsecondaire des provinces de l'Atlantique ont contribué à la coopération régionale dans les secteurs du matériel d'enseignement pour illettrés et des ressources didactiques, de l'élaboration de programmes d'études conjoints, de l'enseignement en ligne, de l'achat d'autobus scolaires, de l'information sur le marché du travail, du perfectionnement des compétences ainsi que de la planification et de la défense du renouvellement de l'infrastructure des universités et des collèges.

- Équipe Canada Atlantique (ECA) continue à consolider les relations commerciales et en matière d'investissements avec les États-Unis. Depuis leur création en 1999, les missions commerciales ont aidé plus de 300 entrepreneurs du Canada atlantique à établir des contacts avec 2 475 acheteurs, agents et propriétaires d'entreprises de partout aux États-Unis, donnant lieu à des ventes de plus de 35 millions de dollars.
- Dans le secteur de l'énergie, le Forum des ministres de l'Énergie de l'Atlantique a réalisé des progrès constants dans la rationalisation du milieu de la réglementation, particulièrement en ce qui concerne les ressources au large des côtes, et poursuit son travail sur l'établissement d'une industrie locale compétitive dans le domaine des approvisionnements et des services.
- En plus d'attirer des visiteurs d'autres régions du Canada et des États-Unis, le Partenariat du tourisme du Canada atlantique (PTCA), créé en 1991, a attiré dans la région des touristes de l'Angleterre, de l'Europe et du Japon grâce à une série d'annonces dans les marchés clés et à des partenariats stratégiques avec l'industrie du voyage.
- Dans l'industrie du camionnage, l'engagement des premiers ministres de l'Atlantique à l'égard d'un corridor commercial sans discontinuité pour les provinces de l'Atlantique s'est soldé par des progrès importants en vue d'atteindre l'harmonisation. Le plan d'action 2001–2003 a donné naissance au rapport Stratégie harmonisée du camionnage des provinces de l'Atlantique, laquelle vise à réduire graduellement les formalités administratives et les obstacles aux activités commerciales en vue d'établir un système de transport efficace.

Ces exemples illustrent certaines des répercussions des initiatives sur la coopération régionale rendues possibles grâce au plan d'action 2001–2003. *Consolidons nos acquis* met à jour et rend accessible ces réalisations. Il établit également les nouvelles possibilités de collaboration régionale qui viennent appuyer les intérêts stratégiques provinciaux. Ce plan tient compte des changements importants survenus dans le paysage international, national et régional et incorpore des idées de coopération provenant de l'intérieur comme de l'extérieur des gouvernements. Les initiatives décrites dans ce plan appuient une vision à long terme de la région.

2.0 VISION

Le plan d'action *Consolidons nos acquis* est axé sur le travail que peuvent accomplir ensemble les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics et pour appuyer la croissance économique et le développement dans la région.

Ces secteurs d'intervention privilégiés traduisent une vision commune afin que la coopération régionale crée le meilleur avenir possible pour le Canada atlantique.

Vision

Les provinces de l'Atlantique sont déterminées à créer un climat qui permettrait aux Canadiens de l'Atlantique de participer pleinement à l'économie mondiale, tout en soutenant la concurrence, de profiter de services publics de qualité semblable à celle des autres Canadiens et de continuer à bénéficier de la qualité de vie et d'environnement qui caractérise cette région.

Les mesures décrites dans le présent plan reposent sur l'engagement commun des provinces de l'Atlantique envers les objectifs suivants :

- développer une région vivante, solide et autosuffisante qui s'appuie sur une culture de plus en plus entrepreneuriale, avant-gardiste et hautement motivée;
- assurer l'accessibilité et la viabilité financière soutenues à des services publics de haute qualité;
- accroître la compétitivité et la diversification de l'économie de la région;
- renforcer la capacité de recherche et de développement de la région et améliorer la productivité;
- promouvoir une qualité de vie prospère et pleinement satisfaisante qui attire et garde les personnes dynamiques.

En vue de concrétiser cette vision et d'atteindre ces objectifs, les quatre provinces coordonneront des activités conjointes qui reposent sur les intérêts mutuels des gouvernements et des principaux intervenants dans l'intérêt des Canadiens de l'Atlantique.

3.0 CONTEXTE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

En créant le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et en élaborant et mettant en œuvre le premier plan d'action, les provinces de l'Atlantique ont renforcé les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec les intervenants. Ce deuxième plan d'action veut tirer profit de ces relations positives et donner suite à la nature dynamique et évolutive de la région et de son économie.

Même si le plan précédent n'a été élaboré qu'il y a cinq ans, certains changements importants se sont produits qui influencent la façon dont la région mène ses activités et planifie son avenir. Les forces du changement internes et externes influent profondément sur la dynamique et le contexte de la coopération entre les provinces.

- Les industries d'exportation du Canada atlantique sont préoccupées par les tendances en matière de commerce international et de sécurité, y compris la croissance et l'atteinte rapide des marchés en Chine et en Inde, les différends du commerce transfrontière sur certaines marchandises exportées et, fait plus notable encore, par l'augmentation de la sécurité frontalière concernant le mouvement des marchandises et des personnes entre les pays, en particulier entre le Canada et les États-Unis.
- Des réseaux de transport et de communication bien développés sont de plus en plus essentiels aux possibilités et aux progrès économiques et sociaux.
- Les systèmes nationaux en faveur de la coopération intergouvernementale évoluent rapidement, y compris la création du Conseil de la fédération et la tenue, à fréquence plus régulière, de réunions des premiers ministres en vue de discuter des questions d'importance nationale.
- Le premier plan d'action a renforcé la sensibilisation et la capacité à l'égard de la collaboration au Canada atlantique par l'entremise d'initiatives telles que le Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les provinces atlantiques, le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF), l'initiative des ministres de l'Énergie des provinces de l'Atlantique et l'initiative des premiers ministres sur la sensibilisation et la promotion de novembre 2004, tenue à Toronto.

Lors du Sommet économique 2004 du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, les dirigeants des secteurs privé et public ont établi l'ordre des mesures à prendre en priorité en vue de créer un Canada atlantique plus prospère.

- Réduire les barrières interprovinciales et améliorer la coopération économique régionale
- Améliorer les perceptions et faire fond sur les attitudes positives au sein et à l'extérieur de la région
- Investir dans l'éducation (un plus grand financement, une meilleure obligation de rendre compte ainsi qu'une meilleure représentation et un accent plus grand sur l'entreprenariat et le mentorat)
- Accroître l'immigration

Reconnaissant cette dynamique émergente et les nouvelles priorités des intervenants, les premiers ministres de l'Atlantique travailleront ensemble pour relever certains défis clé auxquels fait face la région. Les mesures décrites dans le présent plan sont conçues pour :

- réduire l'écart qui existe au chapitre de la prospérité entre les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada et devenir plus productif et compétitif;
- traiter des changements d'ordre démographique pour demeurer compétitif dans une société planétaire;
- encourager à consentir des investissements stratégiques dans les secteurs de l'enseignement postsecondaire, de la formation axée sur des compétences ainsi que dans la recherche et l'innovation;
- améliorer les accords fiscaux afin de traiter du déséquilibre fiscal dans la fédération;
- promouvoir un fort dossier commercial pour les investissements et faire connaître la région comme un endroit où il fait bon travailler et vivre;
- réduire les formalités administratives et favoriser l'harmonisation entre les provinces;
- satisfaire aux défis d'ordre environnemental, en particulier dans le secteur de l'énergie;
- renouveler et développer l'infrastructure éducative, municipale et de transport.

Dans leurs efforts de relever ces défis, les premiers ministres de l'Atlantique tireront avantage des possibilités et des forces présentes dans la région, qui, pour un grand nombre, ont été améliorées par le premier plan d'action.

- Des gains importants dans le rendement global par habitant ont été réalisés dans toute la région. Les placements de capitaux ont augmenté de 50 % entre 1994 et 2003. Une forte croissance a eu lieu dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de la fabrication et des services, faisant ressortir les tendances vers des produits à valeur ajoutée haut de gamme et les augmentations dans le rendement global.
- La région occupe une position stratégique étant située à l'extrémité nord-est du continent, servant de porte d'entrée nord-américaine à l'intersection de trois réseaux commerciaux puissants et changeants – l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) Nord-Sud, l'UE-ALENA et le Suez Express (de l'Asie méridionale et l'Extrême-Orient jusqu'au canal de Suez).
- L'infrastructure transfrontière et l'infrastructure de transport se sont grandement améliorées.
- Les relations commerciales avec les États-Unis sont encore plus solides et la région pourrait avantageusement accroître sa présence économique et diversifier ses échanges dans de nouveaux marchés, en particulier ceux de la Chine, de l'Inde, du Brésil, du Mexique et d'autres marchés émergents à forte croissance.
- Le Canada atlantique possède des réseaux universitaires et collégiaux exceptionnels qui préparent et forment les travailleurs afin qu'ils puissent œuvrer dans une gamme de secteurs importants.
- Le premier plan d'action a renouvelé une tradition déjà bien établie de coopération régionale entre les quatre provinces de l'Atlantique et a renforcé encore plus leur engagement à continuer de travailler ensemble pour améliorer la contribution de la région à la fédération.

Après une solide tradition de collaboration entre les quatre provinces de l'Atlantique pendant plus de trois décennies, le dossier de la coopération régionale de l'Atlantique est plus fort aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été auparavant.

4.0 REGARD SUR L'AVENIR

Consolidons nos acquis : Plan d'action atlantique 2005–2008 met en valeur l'engagement des premiers ministres de l'Atlantique à informer le public quant à tous leurs plans et priorités en vue de mener plus loin leur collaboration.

Le plan d'action intègre les points de vue d'un grand nombre d'intervenants régionaux et favorise des échanges de vues dynamiques tout au long de la période de mise en œuvre. Bien des organismes, y compris les médias, le secteur des affaires, le gouvernement et les instituts de recherche stratégique, demandent un leadership fort et une voix commune sur les questions régionales et nationales qui touchent directement la prospérité de tous les Canadiens de la région de l'Atlantique.

Le plan d'action *Consolidons nos acquis* répond aux besoins qui sont de faire avancer et de coordonner des activités conjointes sur des initiatives régionales. Les mesures ressorties dans les sections suivantes ont été relevées dans les principaux secteurs de priorité communs à chacun des quatre gouvernements des provinces de l'Atlantique au cours de la période 2005 à 2008. Ces mesures prennent appui sur les initiatives passées et présentes, tout en entrouvrant une porte sur les nouvelles possibilités de coopération régionale qui profitent aux Canadiens des provinces atlantiques.

5.0 THÈMES RÉGIONAUX

Les mesures au sein du plan d'action *Consolidons nos acquis* tournent autour de deux grands thèmes, chacun lié à des résultats prévus et à des mesures nouvelles et évolutives. Les deux thèmes interdépendants sont les suivants :

- Prestation de services publics de qualité et efficaces;
- Mettre l'accent sur une économie compétitive régionale.

5.1 PREMIER THÈME : PRESTATION DE SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ ET EFFICACES

Les gouvernements des provinces de l'Atlantique reconnaissent l'importance de fournir des services essentiels à leurs citoyens et attribuent une partie importante de leurs budgets en ce sens. La coopération régionale maximise les avantages de cet investissement par une prestation de services plus efficaces et de meilleure qualité aux Canadiens des provinces atlantiques. En coordonnant leurs normes et activités et en mettant à profit leurs connaissances et ressources, les provinces de l'Atlantique peuvent accomplir davantage de progrès en simplifiant les formalités administratives et en réduisant le dédoublement et le chevauchement des services. Ces résultats optimiseront nos ressources pour garantir une meilleure valeur et qualité et amélioreront encore plus la compétitivité des économies régionales.

Les initiatives régionales relatives à ce thème portent sur les résultats suivants :

- accès amélioré aux services publics essentiels;
- prestation de services de qualité;
- efficacité améliorée grâce à l'harmonisation et à la coordination des normes, des pratiques exemplaires et des activités.

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a établi plusieurs initiatives évolutives et nouvelles dans les secteurs de la santé, de l'environnement, de la sécurité publique, des achats des gouvernements et des services sociaux en vue d'accroître encore plus les services efficaces et de haute qualité offerts dans la région.

5.1.1 Santé

Les premiers ministres de l'Atlantique se sont engagés à travailler de concert pour s'assurer que leurs systèmes de soins de santé financés par les provinces fournissent à tous les Canadiens de la région de l'Atlantique un accès à des services comparables, de haute qualité et soutenables sur le plan financier.

Par l'entremise du plan *Consolidons nos acquis*, les premiers ministres prendront des mesures communes dans plusieurs secteurs en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité du système de soins de santé du Canada atlantique.

- Collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'améliorer la recherche et le transfert des connaissances dans le domaine de la santé publique en créant un « Centre national de collaboration des déterminants sociaux de la santé » au Canada atlantique.
- Établir les mesures à prendre en priorité pour traiter la question de l'offre de ressources humaines dans le domaine de la santé dans la région.
- S'inspirer des réussites de l'Infostructure atlantique de la santé (IAS) en mettant à exécution les secteurs clés déterminés par les premiers ministres de l'Atlantique en 2004, en particulier un registre commun des fournisseurs, un système de surveillance de la santé pour repérer les maladies, un système d'imagerie diagnostique et un système de dossiers électroniques des patients; et collaborer à des stratégies en vue d'améliorer l'accès aux services de santé pour toute la population de la région de l'Atlantique en implantant la mesure d'autogestion de la santé/de télé-soins.
- Collaborer à l'élaboration de stratégies en vue de promouvoir le mieux-être et une vie saine pour la population de la région de l'Atlantique.
- Chercher à obtenir l'appui du gouvernement du Canada pour garantir à la population de la région de l'Atlantique l'accès à la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance.

5.1.2 Environnement

Les premiers ministres de l'Atlantique s'engagent à prendre des mesures collectives dans la mesure du possible afin de mieux protéger et de gérer l'environnement régional, tout en contribuant à la croissance économique de la région par l'amélioration de la stabilité et de la prévisibilité au profit de l'industrie. Les priorités en vue d'une intervention commune en 2005–2008 sont :

- donner un caractère officiel aux processus en place visant les communications, la coopération et collaboration sur les questions environnementales de la région par la création d'un Conseil des ministres de l'Environnement des provinces de l'Atlantique;
- continuer de collaborer sur des initiatives d'éducation en matière de la lutte contre les organismes nuisibles par l'intermédiaire du Groupe de travail des provinces de l'Atlantique sur la lutte antiparasitaire, de l'éducation et des normes de formation;
- explorer les possibilités de mettre sur pied des programmes coopératifs et complémentaires de responsabilité élargie des producteurs (REP) afin de traiter plus efficacement les questions communes de gestion des déchets solides, tout en créant davantage de stabilité et de prévisibilité au profit de l'industrie.

5.1.3 Achats gouvernementaux

Les gouvernements des provinces de l'Atlantique continuent de collaborer afin de chercher à établir des politiques sur les achats rentables et innovatrices qui profitent aux Canadiens des provinces atlantiques.

En misant sur les solides fondements de la coopération régionale en ce qui concerne les achats des gouvernements créés en vertu de l'*Entente sur les marchés publics* de 1992 ainsi que sur les autres progrès réalisés dans le cadre du plan d'action 2001–2003, les premiers ministres mandatent le Comité de coordination des achats des provinces de l'Atlantique de réaliser ce qui suit :

- travailler en vue de libéraliser les seuils d'achats en éliminant les préférences à l'égard des fournisseurs des provinces de l'Atlantique, lesquelles provoquent des distorsions du commerce;
- mettre en œuvre un mécanisme de compte rendu permettant ainsi à chaque partie de déterminer le succès de leurs fournisseurs dans chacune des provinces de l'Atlantique après un processus d'appels d'offres;

- explorer davantage les options en matière d'achats conjoints là où c'est le plus pratique et les intérêts des fournisseurs et des gouvernements des provinces atlantiques sont les mieux servis.

5.1.4 Services sociaux

Les sous-ministres des provinces atlantiques responsables des Services sociaux ont créé le Forum des sous-ministres des provinces de l'Atlantique. Le Forum fera la promotion de la coopération et de la collaboration régionales, fournira un mécanisme pour partager les pratiques exemplaires dans le secteur des services sociaux et permettra aux sous-ministres d'étudier des positions de consensus sur certaines questions, ce qui donnera aux ministres la possibilité de parler d'une seule voix régionale.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 5 millions de dollars sur une période de cinq ans pour appuyer le développement de l'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde à la petite enfance partout au pays, développement reposant sur quatre principes, soit la qualité, l'universalité, l'accessibilité et le développement (QUAD). L'amélioration des programmes et des services d'aide à l'enfance demandera une approche intégrée et globale.

En outre, on compte une pénurie de professionnels spécialisés dans les sciences du comportement dans la région de l'Atlantique, alors que les taux de prévalence et d'incidence du trouble du spectre de l'autisme (TSA) seraient à la hausse. La prévalence et la gestion du TSA exigent un modèle de prestation de service intégré et coordonné et une approche d'équipe en ce qui concerne la planification de l'intervention.

Pour relever ces défis, les premiers ministres ont mandaté le Forum des sous-ministres de faire ce qui suit :

- examiner les pratiques exemplaires et partager l'information sur l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à la petite enfance pour que les familles et les enfants profitent des programmes de plus grande qualité;
- explorer les possibilités de formation régionale pour les professionnels spécialisés dans les sciences du comportement qui travaillent avec les personnes atteintes du TSA.

5.1.5 Sécurité publique

Les premiers ministres de l'Atlantique se sont engagés à travailler ensemble pour améliorer la sécurité publique. Dans le monde sans frontières du crime, les mesures visant à réduire les obstacles pour assurer une mise en application de la loi efficace et concertée protègent nos citoyens et citoyennes ainsi que les visiteurs. Notre objectif en matière de sécurité publique renforcera la situation commerciale du Canada atlantique et sa capacité d'attirer et de conserver les entreprises et les résidents.

Au Canada, les agents de la paix perdent leurs pouvoirs et autorités dès qu'ils quittent la province dans laquelle ils sont nommés. La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, sous la direction du Comité de coordination des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et avec l'appui des sous-ministres de la Justice, ont mis au point une loi-type qui permettrait aux agents de la paix nommés par les provinces de conserver leur statut lorsqu'ils voyagent dans d'autres provinces canadiennes pour mener des enquêtes. La législation régissant les services de police interterritoriaux est la plus efficace lorsqu'elle est adoptée par les provinces avoisinantes. Un solide appui de la part de l'ensemble de la collectivité canadienne du maintien de l'ordre a renforcé l'adoption de lois sur les services de police interterritoriaux au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Par conséquent, la priorité pour les premiers ministres de l'Atlantique est la suivante :

- mandater les ministres de la Justice et de la Sécurité publique de travailler ensemble afin d'explorer l'adoption d'une législation régissant les services de police interterritoriaux dans les quatre provinces de l'Atlantique.

5.2 DEUXIÈME THÈME : METTRE L'ACCENT SUR UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE RÉGIONALE

Les quatre premiers ministres se sont engagés de promouvoir la compétitivité économique de la région à long terme par une intervention conjointe afin de résoudre des questions capitales de compétitivité et de débouchés influençant la région. Pour ce faire, les provinces de l'Atlantique ont convenu de travailler ensemble afin de consolider et de diversifier l'économie régionale. Les premiers ministres miseront sur les forces de chacune des provinces et travailleront avec le gouvernement fédéral en vue de mettre au point des accords bilatéraux et à l'échelle de la région de l'Atlantique sur le partage des coûts. Les domaines prioritaires en faveur d'une action commune comprennent le développement du capital humain, l'immigration, l'innovation et la productivité, l'infrastructure de la croissance économique, les ressources naturelles, le tourisme et la culture, et l'énergie.

Les initiatives régionales relatives à ce thème portent sur les résultats suivants :

- hausse du produit intérieur brut (PIB) par habitant dans la région;
- croissance de la productivité et de l'activité de recherche et développement comme élément du PIB dans la région;
- un meilleur climat entrepreneurial et commercial;
- une amélioration du revenu personnel réel par habitant;
- une population instruite, diversifiée et compétente.

5.2.1 Développement du capital humain

Les ministres de l'Éducation des provinces de l'Atlantique ont convenu de poursuivre plusieurs priorités stratégiques visant à améliorer le rendement et la scolarisation des étudiants ainsi que les milieux de formation. Pour réaliser le plan d'excellence à long terme en enseignement et en formation, lesquels sont les principaux piliers de la nouvelle économie du savoir du Canada atlantique, les ministres travailleront ensemble afin d'accomplir ce qui suit :

- inciter le gouvernement fédéral à adopter des accords de financement pour le renouvellement de l'infrastructure de la formation postsecondaire en vue de remplir les besoins établis de nos universités et de nos collèges communautaires en matière d'installations et d'équipement;
- combler les besoins de l'industrie en ce qui concerne l'approvisionnement d'une main-d'œuvre compétente et de qualité au moyen du recyclage, de solides systèmes de formation d'apprenti, d'un accès élargi à la formation permanente, d'un relèvement de l'immigration, du maintien des travailleurs qualifiés et d'une amélioration de la disponibilité de l'information fiable, accessible et opportune touchant le marché du travail;
- inciter le gouvernement fédéral et d'autres parties prenantes à investir dans la recherche et le développement dans nos universités et collèges communautaires;
- accroître et améliorer les programmes de prestation directe visant à rehausser les niveaux d'alphabétisation chez les adultes par des mesures telles que l'amélioration de l'enseignement dans les salles de classe, l'établissement de programmes d'étude en ligne, des services de soutien à l'apprenant et de la formation pour les fournisseurs de services;

- offrir du soutien aux programmes d'enseignement en aidant les enseignants et les administrateurs à mettre en œuvre le programme d'étude et à améliorer le niveau d'alphabétisation et les capacités au calcul;
- contribuer à l'amélioration du rendement des étudiants en établissant des objectifs de réalisation, en liant la recherche en apprentissage aux techniques d'enseignement dans les écoles et en élaborant du matériel didactique pour aider les enseignants.

5.2.2 Immigration

L'immigration est un facteur contributif clé de croissance économique. Elle crée une population diversifiée qui accroît la créativité et l'innovation. Les provinces de l'Atlantique, avec 7,6 % de la population canadienne, attirent actuellement seulement environ 1,2 % de tous les immigrants au Canada.

Le CPMA a désigné l'immigration comme l'un des éléments clés permettant d'améliorer la compétitivité économique du Canada atlantique. Par conséquent, les quatre premiers ministres chargeront leurs ministres responsables de l'Immigration d'attirer et de maintenir un plus grand nombre d'immigrants par les actions suivantes :

- collaborer à des projets de recherche conjoints sur les questions d'immigration;
- partager les pratiques exemplaires en matière de stratégies sur les « collectivités accueillantes » dans les provinces de l'Atlantique;
- explorer des initiatives en vue de promouvoir conjointement les provinces de l'Atlantique, y compris :
 - élaborer des documents de marketing visant à promouvoir les provinces de l'Atlantique comme destination voulue pour les immigrants éventuels;
 - participer à des missions de commerce en vue de promouvoir l'immigration;
 - cibler certains pays et certains ensembles de compétences en vue de combler les besoins établis dans les provinces de l'Atlantique;
 - cibler les bureaux de demandes de visa pour distribuer les documents promotionnels et tenir des séances d'information à l'intention du personnel de première ligne.

5.2.3 Innovation et productivité

La coopération régionale peut aider les universités et la grande collectivité de recherche à commercialiser leurs innovations; elle peut contribuer à rendre le milieu d'affaires propice à la réussite de jeunes entreprises et à la croissance soutenue des nouvelles entreprises désireuses de commercialiser de nouveaux produits.

En s'appuyant sur des initiatives en place, les gouvernements des provinces de l'Atlantique travailleront avec des partenaires en vue d'accomplir ce qui suit :

- faire la promotion d'une plus grande accessibilité au capital de risque pour les entrepreneurs;
- appuyer l'établissement de groupements d'expertise et d'investissement qui se concentrent dans des domaines des forces émergentes;
- encourager la présence accrue et le déménagement d'installations de recherche nationales dans toute la région;
- exercer une pression pour obtenir une part accrue des achats du gouvernement en matière de services techniques, d'équipement et de fournitures;
- cerner des possibilités stratégiques dans l'économie du savoir.

5.2.4 Infrastructure des transports

Les gouvernements jouent un rôle crucial dans l'établissement et le maintien d'une infrastructure stratégique visant à accroître la compétitivité et à faciliter le mouvement des gens, des produits et des services sur les marchés. Les besoins et les exigences en matière d'infrastructure ont changé dans le monde compétitif d'aujourd'hui à l'échelle mondiale. La capacité des provinces atlantiques de financer de grandes augmentations dans les investissements du transport est limitée, et les gouvernements doivent rechercher de plus en plus de nouveaux partenariats de financement. Les préoccupations en matière de sécurité et d'environnement sont également devenues des priorités importantes dans l'approvisionnement de services de transport. La collaboration sur les questions de politiques de transport et d'investissement ciblé dans l'infrastructure stratégique, y compris les principaux corridors commerciaux, est centrale pour rendre le Canada atlantique plus compétitif.

Les premiers ministres de l'Atlantique se sont engagés à renforcer les partenariats avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir auprès de lui une aide financière indispensable en vue de satisfaire aux exigences de l'infrastructure essentielle du transport. Ils collaboreront en vue d'accomplir ce qui suit :

- augmenter la croissance économique par l'amélioration du réseau routier et l'établissement de corridors commerciaux sans discontinuité dans toute la région;
- continuer de promouvoir des positions et des interventions concernant les mesures de sécurité aux postes frontaliers, aux aéroports et dans les ports ainsi qu'améliorer les passages frontaliers, notamment aux principaux points de passage frontaliers dans le Maine et au Nouveau-Brunswick;
- continuer de communiquer le rôle stratégique du réseau d'aéroports et de ports maritimes comme facteur contributif important à la prospérité économique des provinces de l'Atlantique et du Canada dans son ensemble.

Les premiers ministres ont mandaté les ministres responsables des Transports et de la Sécurité publique de poursuivre leur travail auprès de la Stratégie harmonisée du camionnage, y compris les mesures servant à accomplir ce qui suit :

- harmoniser le déplacement des charges surdimensionnées et les critères de formation pour les conducteurs de véhicules d'accompagnement;
- travailler en vue d'élaborer des pratiques de mise en application de la loi et de formation communes dans les provinces de l'Atlantique;
- de concert avec l'industrie, travailler afin de rendre les expéditeurs responsables des infractions commises sur les routes associées aux questions de surcharge et de sécurité des chargements là où les expéditeurs contrôlent l'activité de chargement;
- poursuivre des possibilités de mener de la recherche conjointe qui profiteront à l'industrie du camionnage et faciliteront les activités de mise en application de la loi tout en établissant un modèle pour les autres provinces de l'Atlantique dans le déploiement des Systèmes de transport intelligents liés à l'exploitation des véhicules commerciaux calquée sur le plan du Nouveau-Brunswick.

5.2.5 Ressources naturelles

L'économie du Canada atlantique a été tributaire traditionnellement d'un secteur des ressources vigoureux. La richesse de l'abondance des ressources naturelles de la région et des produits alimentaires issus de la terre et de la mer fait que les provinces de l'Atlantique ont joué un rôle important dans l'histoire et le développement du Canada.

Le CPMA s'est engagé à s'assurer que le secteur des ressources de la région est appuyé par la collaboration sur plusieurs fronts, y compris la gestion des forêts durable, la faune, l'agriculture, les pêches et l'aquaculture.

Gestion des forêts durable

Pour renforcer davantage le niveau de coopération dans le secteur de la foresterie de la région, les premiers ministres de l'Atlantique soutiendront les initiatives suivantes :

- Continuer d'encourager une position unifiée chez les quatre gouvernements des provinces atlantiques et le Bureau du bois de sciage des Maritimes (BBSM) sur le bois d'œuvre afin que la région soit exemptée des droits compensateurs et des tarifs antidumping;
- Travailler en vue que les provinces de l'Atlantique reçoivent un traitement juste et équitable en vertu de la Stratégie canadienne pour les feux de végétation et qu'elles soient en mesure de profiter de cette initiative fédérale, provinciale et territoriale importante;
- Ordonner aux ministres responsables des Forêts de créer un comité de foresterie des provinces de l'Atlantique dont le mandat sera de cerner et d'explorer les domaines relatifs à la foresterie là où la coopération est possible entre les quatre provinces de l'Atlantique et d'élaborer des approches et des messages coordonnés et communs.

Faune

Bien des maladies humaines et agricoles graves ont un lien avec la faune, et il est probable que ce domaine prendra encore plus d'importance dans l'avenir. Les premiers ministres reconnaissent la nécessité de ce qui suit :

- continuer d'appuyer le Centre canadien coopératif de la santé de la faune (CCCFSF) pour s'assurer que les gouvernements sont mieux en mesure de comprendre les liens entre les maladies qui touchent les êtres humains et les animaux qui y contribuent, et mieux équipés pour réagir à toute éclosion de maladie pouvant se produire.

Agriculture, pêches et aquaculture

Les premiers ministres de l'Atlantique ont relevé plusieurs initiatives en cours où une meilleure coopération régionale pourrait profiter aux secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture, y compris des mesures servant à accomplir ce qui suit :

- explorer d'autres possibilités d'initiatives conjointes de marketing et de promotion des produits alimentaires;
- continuer de collaborer dans les négociations avec le gouvernement fédéral sur la viabilité de l'industrie aquicole des poissons au Canada atlantique;
- coordonner et communiquer les approches des gouvernements fédéral et provinciaux, d'une part, et des centres de recherche et d'enseignement, d'autre part, en ce qui concerne les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les entreprises agricoles et alimentaires du Canada atlantique;
- promouvoir le partage des renseignements commerciaux ainsi que l'information sur les découvertes en matière de recherche et développement et sur d'autres initiatives, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un centre régional sur les sciences de la vie en vue d'engendrer de l'information et des investissements.

5.2.6 Tourisme et culture

L'industrie du tourisme est un secteur de croissance élevée dans le Canada atlantique. Les premiers ministres de l'Atlantique se sont engagés à maximiser la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur du tourisme et de la culture.

Le Partenariat du tourisme du Canada atlantique (PTCA) est un partenariat à l'échelle de la région de l'Atlantique entre les gouvernements et l'industrie. L'actuelle entente du PTCA avec le gouvernement fédéral se termine en mars 2006. Pour assurer le succès continu de la coopération régionale en tourisme, les quatre provinces de l'Atlantique effectueront ce qui suit :

- travailler avec les partenaires issus du gouvernement fédéral et de l'industrie afin de renouveler le PTCA axé sur des stratégies de marketing et d'élaboration de produits.

5.2.7 Énergie

Dans le plan d'action 2001–2003, les premiers ministres ont ordonné que leurs ministres responsables de l'Énergie établissent un Forum des ministres de l'Énergie de l'Atlantique. Ils ont demandé au Forum d'indiquer où les quatre provinces devraient concentrer leurs efforts collectifs pour assurer une croissance continue du secteur de l'énergie au profit de tous les Canadiens de la région de l'Atlantique.

Depuis, le Forum a accompli des progrès constants dans la rationalisation du milieu de la réglementation, particulièrement à l'égard des ressources au large des côtes, et poursuit son travail sur l'établissement d'une industrie locale d'approvisionnement et de services concurrentielle. Le Forum continuera de poursuivre ces initiatives et fera fond sur les progrès en explorant les possibilités de collaboration dans les domaines de la protection environnementale et du développement du secteur de l'électricité, y compris les activités suivantes :

- mettre conjointement au point et en œuvre une campagne de sensibilisation en matière de rendement énergétique qui renseigne les Canadiens des provinces de l'Atlantique à propos des mesures qu'ils peuvent prendre pour diminuer la consommation d'énergie et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- explorer l'établissement de principes directeurs communs pour qu'ils servent de cadre aux provinces de l'Atlantique qui ont élaboré des Normes provinciales de portefeuille renouvelable (NPR) ou sont en train de le faire;
- dans la mesure du possible et comme il convient, mettre au point et en œuvre une approche du secteur de l'électricité régional, en tenant compte de la contribution de l'efficacité énergétique, des technologies de l'énergie renouvelable et propre, de l'établissement des prix énergétiques compétitifs, des méthodes de coopération dans le but d'assurer une fiabilité énergétique dans les infrastructures de production et de transmission, ainsi que des méthodes pour concurrencer dans les marchés d'exportation de l'électricité;
- examiner les avantages de mettre au point des modèles régionaux de réduction des émissions atmosphériques (tel qu'un programme de plafond et d'échange) qui s'appliquent aux dioxydes de soufre et aux oxydes de diazote, lesquels se répercutent directement sur le secteur de l'électricité;
- partager les pratiques exemplaires en ce qui concerne la réglementation régissant le pétrole et le gaz.

6.0 PRENDRE NOTRE AVENIR EN MAIN

Les premiers ministres reconnaissent que la coopération est essentielle si les provinces de l'Atlantique doivent continuer de fournir des services publics efficaces et d'établir des économies florissantes. L'avenir collectif des provinces atlantiques dépend de leur capacité d'attirer des investissements et de faire connaître les forces de la région, ainsi que de leur disposition à participer pleinement au marché mondial.

À cet égard, les premiers ministres de l'Atlantique se sont engagés à promouvoir le Canada atlantique comme une région composée de provinces variées ayant un avenir sûr, brillant et progressiste. Il est important que les gens comprennent que le Canada atlantique est un endroit fabuleux pour y investir, travailler et vivre.

En novembre 2004, les quatre premiers ministres ont mené une initiative de communication et de promotion à Toronto, où ils ont pris la parole devant des grands chefs de file en affaires au sujet des caractéristiques positives et des avantages de vivre, d'investir et de travailler dans les provinces atlantiques. Ainsi, les premiers ministres de l'Atlantique sont en mesure de communiquer une image positive de la région, de faire la promotion de sa diversité et de sa prospérité tout en mettant en valeur les réussites d'une longue histoire de coopération régionale. En misant sur le succès de cette initiative, le CPMA continuera de prendre des mesures concertées pour faire valoir la région de l'avenir à des auditoires clés provenant de l'extérieur.

7.0 MISE EN OEUVRE

Le plan d'action *Consolidons nos acquis* reflète l'engagement soutenu des premiers ministres envers la coopération régionale. Les premiers ministres se réjouissent à l'idée de le mettre en œuvre au cours des prochains mois et années. Le plan d'action s'appuie sur le travail qui a été fait dans le passé et mise sur la croissance pour l'avenir. Il est souple et permet aux quatre administrations de découvrir et d'explorer de nouvelles idées et possibilités en matière de coopération régionale.

Les points relevés dans le présent plan sont axés sur l'action. Les projets doivent se terminer avant la fin de 2008. Les premiers ministres de l'Atlantique feront rapport sur ces initiatives dans le cadre du CPMA, en indiquant les progrès réalisés vers leur achèvement tout en présentant de nouveaux domaines de coopération.

La coopération régionale en matière de prestations de services et d'établissement d'une économie compétitive favorisera un climat dans lequel les Canadiens de l'Atlantique peuvent participer pleinement à l'économie mondiale et y faire concurrence, bénéficier de services publics de qualité égale à celle des autres Canadiens et continuer de profiter de la qualité de vie et de l'environnement qui sont typiques de cette région.